



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que :

lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra à huis clos par vidéoconférence, le **lundi 12 avril 2021 à 20:00 heures**, le conseil procédera au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur, pour l'année terminée le 31 décembre 2020. (Selon l'article 176.1 du code municipal).

Donné à Saint-Liguori, ce neuvième jour d'avril de l'an deux mille vingt-et-un.

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Mascouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 16 h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Liguori www.saint-liguori.com, ce neuvième jour d'avril de l'an deux mille vingt-et-un.

En foi de quoi je donne ce certificat ce neuvième jour d'avril de l'an deux mille vingt-et-un.

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier